

# Commune de COMBS LA VILLE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 22/06/2023

Reçu en préfecture le 22/06/2023

Publié le 22/06/2023

ID : 077-217701226-20230619-DEL\_19JUN23\_\_2-DE



**CONSEIL MUNICIPAL DU 19 juin 2023**

**Délibération n° 02**

**Date de convocation**

09.06.2023

**Date d'affichage**

14.06.2023

**Nombre de  
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 30

votants : 34

**Objet : Vote du budget supplémentaire 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf juin, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

**Présents**

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – M. C. DELPUECH – Mme J. BREDAS – M. J. SAMINGO – Mme M. GOTIN – M. JM. GUILBOT – Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. D. VIGNEULLE – Mme LM. LODE-DEMAS – M. F. BOURDEAU – Mme M. GEORGET – Mme F. SAVY – Mme M. LAFFORGUE – Mme C. LAFONT – M. G. ALAPETITE – M. C. LUTTMANN – M. C. GHIS – Mme C. KOZAK – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND – M. E. ALAMAMY – M. FC. YOUNBI NGAMO – Mme C. VIVIAN – Mme H. KIRCALI – Mme KD. ILLMANN – M. G. PRILLEUX – Mme L. MASSE – Mme A. ADJELI – M. D. ROUSSAUX – M. P. PELLOUX.

**Absents représentés**

M. B. ZAOUI par M. E. ALAMAMY – M. Y. LERAY par Mme M. GEORGET – M. J. RANQUE par M. C. DELPUECH – M. S. ROUILLIER par Mme L. MASSE

**Absente :**

Mme A. MEJIAS

Madame Laure-Agnès MOLLARD-CADIX a été élue secrétaire de séance.

**Madame Marie-Martine SALLES, rapporteur, soumet au conseil municipal le rapport suivant :**

Conformément, à l'instruction budgétaire et comptable M14, en vigueur, le budget supplémentaire permet :

- La reprise des résultats antérieurs, et des restes à réaliser adoptés dans le cadre du compte administratif de l'exercice précédent,
- De procéder à des ajustements de crédits et à l'inscription de nouveaux besoins, rendus nécessaires au regard de la mission de service public de la commune.

Le budget supplémentaire est avant tout, un budget de report et d'ajustement, dont

l'objectif poursuivi pour l'exercice 2023, comme pour les années précédentes, est d'adapter les propositions budgétaires au contexte économique et social actuel pour soutenir les projets communaux.

Le budget supplémentaire 2023 s'équilibre à hauteur de 8 940 913.69 € avec les reports 2022 en investissement :

- Section d'investissement : 6 974 284.32 €
- Section de fonctionnement : 1 966 629.37 €

Envoyé en préfecture le 22/06/2023

Reçu en préfecture le 22/06/2023

Publié le 22/06/2023



## I. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

ID : 077-217701226-20230619-DEL\_19JUN23\_2-DE

**Le budget supplémentaire 2023 pour la section d'investissement s'élève au total à 6 974 284.32 € selon la répartition suivante :**

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023 – SECTION INVESTISSEMENT		
RECAPITULATIF		
	DEPENSES	RECETTES
Report des Restes à Réaliser de l'exercice 2022	2 614 912,15 €	3 400,00 €
Excédent de clôture 2022 - Compte 01.001.FIN		5 078 203,15 €
<i><u>Pas d'Excédent de fonctionnement capitalisé – compte 1068 cette année</u></i>		0,00 €
<b>Sous total reprises des écritures 2022</b>	<b>2 614 912,15 €</b>	<b>5 081 603,15 €</b>
Propositions Nouvelles 2023	4 359 372,17 €	1 892 681,17 €
<b>TOTAUX</b>	<b>6 974 284,32 €</b>	<b>6 974 284,32 €</b>

### 1) LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement sont essentiellement constituées de l'excédent d'investissement arrêté au 31 décembre 2022 à 5 078 2035,15 € et du transfert du virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement (1 368 415.37 €).

A travers ce budget supplémentaire, il est mis en prévision de nouvelles recettes relatives aux dossiers de subventions déposés par les services communaux. Six sommes attendues sont inscrites :

- Subvention de la Région au titre de l'aménagement du parking Pablo Picasso pour 105 603 €.
- Travaux d'aménagement de salles de classes pour le groupe scolaire Beausoleil pour 105 016 € provenant de l'Etat (DSIL).
- Remplacement des fauteuils du Cinéma pour 30 000 € de la Région.
- Réfection du sol et de la couverture des tennis couverts, financés pour 88 172 € par le Département.
- Sommes de 11 565 € et 17 332 € provenant du Département et de la Région au titre de la Subvention pour la végétalisation du cimetière.

Il est également inscrit au budget une participation pour voirie et Réseaux PVR due au titre d'un permis de construire daté de 2015, et dont la perception de la recette a été différée en raison du retard consenti pour le démarrage des travaux. Somme de 166 577 € attendue.

## 2) LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement inscrites au budget supplémentaire sont des petits travaux qui répondent aux besoins des services techniques de la commune. Le fonds de roulement constitué depuis trois ans ne sera encore une fois pas mobilisé cette année, laissant apparaître une prévision budgétaire non suivie de réalisation.

Il est proposé les crédits budgétaires suivants en investissement en complément des reports 2022 adoptés au Compte Administratif :


- Désamiantage du DOJO (100 000 €)
- Réfection du parking du gymnase S. Allende (161 335 €)
- Recalibrage de la cour de l'école maternelle de l'Orée du Bois (20 000 €)
- Achat d'un véhicule pour les Espaces Verts (16 000 €)
- Frais d'étude pour la réalisation de travaux sur l'église (30 000 €)
- Aménagements induits des Conseils de Quartier (10 000 €)
- Achat de mobilier pour l'ouverture de classes (10 000 €)
- Acquisition d'un logiciel et d'un ordinateur pour le bureau de dessin (6 640€)
- Remboursement de la Taxe d'aménagement suite à une modification de permis de construire (50 000€).

## **II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**Le budget supplémentaire 2023 pour la section de fonctionnement s'élève au total à 1 966 629.37 € selon la répartition suivante :**

<b>BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023 SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
<b>RECAPITULATIF</b>		
	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Virement à la section d'Investissement Excédent de clôture 2022 - Compte 01.002	1 368 415,37 €	1 952 129,37 €
Propositions Nouvelles 2023	598 214,00 € €	14 500,00 €
<b>TOTAUX</b>	<b>1 966 629,37 €</b>	<b>1 966 629,37 €</b>

Envoyé en préfecture le 22/06/2023  
Reçu en préfecture le 22/06/2023  
Publié le 22/06/2023  
ID : 077-217701226-20230619-DEL\_19JUN23\_\_2-DE



## 1) LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement concernent des ajustements ainsi que des prévisions de recettes supplémentaires liées aux encarts publicitaires du magazine de la ville (7 000 €) ainsi qu'un supplément lié à la dotation pour la réalisation des titres de sécurité (CNI/Passeports, soit 7 500 €).

## 2) LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement inscrites au budget supplémentaire 2023 concernent également des ajustements de crédits.

- Une somme de 86 250 € supplémentaires est nécessaire pour le poste de l'entretien des bâtiments et de la voirie publique.
- Dans ce contexte de hausse des prix des denrées alimentaires, nous prévoyons un montant complémentaire de 131 000 € sur ce poste.
- La réalisation d'une étude des effectifs scolaires des établissements du 1<sup>er</sup> degré de la Restauration Scolaire/Accueils de Loisirs pour 21 240 €.
- Anticipation de l'ouverture de classes en septembre prochain pour somme de 3 074 €.

S'agissant des dépenses de personnel, il est inscrit par prudence une somme de 300 000 €, représentant 1,67 % du budget primitif 2023 ce qui permettra d'anticiper les imprévus d'ici la fin de l'année.

En conclusion, le budget supplémentaire 2023 est équilibré et contribue au maintien de la mise en œuvre des projets communaux.

**Au vu de ces éléments, je vous propose de voter le Budget Supplémentaire 2023.**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L1612-4,

VU l'avis de la Commission Administration Générale, Finances et Ressources Humaines,

VU le Budget Primitif 2023 adopté le 12 décembre 2022,

VU le Compte Administratif 2022 adopté le 09 mai 2023,

VU l'Affectation des résultats de l'exercice 2022 adoptée le 09 mai 2023,

VU le projet de Budget Supplémentaire 2023 présenté,

CONSIDERANT que le Budget Supplémentaire pour 2023 reprend les résultats du Compte Administratif 2022,

CONSIDERANT que les résultats du Compte Administratif 2022 font apparaître un solde d'exécution de 2 466 691.00 € en investissement après restes à réaliser, et de 1 952 129.37 € en fonctionnement,

CONSIDERANT que le résultat excédentaire doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement (compte de réserves 1068),

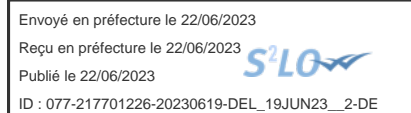
CONSIDERANT que l'exercice 2022 ne présente pas de besoin de financement de la section d'investissement,

CONSIDERANT les ouvertures de crédits en fonctionnement et en investissement nécessaires pour le fonctionnement des services communaux,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** d'adopter par un vote par chapitre, le budget supplémentaire 2023 dont l'équilibre en résumé comme suit :



	RECETTES	DEPENSES
INVESTISSEMENT	6 974 284.32 €	6 974 284.32 €
----- FONCTIONNEMENT	1 966 629.37 €	1 966 629.37 €
TOTAL	8 940 913.69 €	8 940 913.69 €

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

##### Dépenses

011 - Charges à caractère général	297 634.00 €
012 - Frais de personnel et charges assimilées	300 000.00 €
023 - Virement à la section d'Investissement	1 368 415.37 €
65 - Autres charges de gestion courante	580.00 €

Votes	
Pour	Contre
30	4
30	4
30	4
30	4

##### Recettes

70 - Produits des services du domaine et ventes diverses	7 000.00 €
74 - Dotations, subventions et participations	7 500.00 €
002 - Excédent cumulé n-1	1 952 129.37 €

30	4
30	4
30	4

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

##### Dépenses

10 - Dotations, fonds divers et réserves	50 000.00 €
20 - Immobilisations incorporelles	34 540.00 €
21 - Immobilisations corporelles	319 435.00 €
23 - Immobilisations en cours	3 955 397.17 €

30	4
30	4
30	4
30	4

##### Recettes

10 - Dotations, fonds divers et réserves	166 577.00 €
13 - Subventions d'investissement	357 688.80 €
001 - Excédent cumulé	5 078 203.15 €
021 - Virement à la section de Fonctionnement	1 368 415.37 €

30	4
30	4
30	4
30	4

**DIT** qu'il est repris au budget supplémentaire les reports votés au Compte administratif 2022.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette décision.

Combs-la-Ville, le 19 juin 2023

Le Maire  
Guy GEOFFROY



La secrétaire de séance  
Laure-Agnès MOLLARD-CADIX

Envoyé en préfecture le 22/06/2023

Reçu en préfecture le 22/06/2023

Publié le 22/06/2023

ID : 077-217701226-20230619-DEL\_19JUN23\_\_2-DE

POUR : 30

CONTRE : 4 (Mme L. MASSE – M. G. PRILLEUX – M. S. ROUILLIER – Mme A. ADJELI)

ABSTENTION : -